

FLAVESCENCE DOREE : PETITE CHRONOLOGIE PERSONNELLE

1986

La Flavescence dorée est la

Les spécialistes vous conseillent

Nous venons d'avoir confirmation par la station de recherches sur les mycoplasmes de la vigne (INRA DIJON) qu'il y a de la flavescence dorée dans le vignoble des Bouches-du-Rhône. Que faut-il faire ?

Compte tenu de la gravité de cette maladie nous avons capturé les 23,27 et 30 octobre quelques visites sur le terrain dans les secteurs de l'Ezang de Terre du Comtat et des Coteaux d'Aix-en-Provence.

Zones atteintes

Les régions actuellement contaminées sont :

- L'Armanac (Landes, Gers, Lot et Garonne)
- La Corse (dans sa presque totalité)
- Le département de l'Aude : découvert en 1982 cette maladie n'a cessé de s'étendre et concerne actuellement 70 % du vignoble.

Depuis cette année on la trouve dans l'Hérault, le Gard, l'Ardeche, la Vaucluse, la Drôme, le Var et les Bouches-du-Rhône.

Nous avons trouvé la Flavescence dorée dans de nombreuses communes des BDR : Ailes, Graveson, Noves, Rognes, le Fay-Sainte-Réparate, Aix, Langon-de-Provence, Serey, Fuyoubier, Chardonne, Pélissanna, Vernègues.



Cicadelle jaune responsable de la Flavescence dorée (5 mm de long)...

Propagation de la flavescence dorée

A partir des souches contaminées, deux possibilités :

- La plus importante par la Cicadelle (Scaphoideus littoralis). L'insecte passe l'hiver sous forme d'œufs logés dans les intracostales de l'écorce des ceps.
- Les premiers stades de la Cicadelle (Scaphoideus littoralis). L'insecte passe l'hiver sous forme d'œufs logés dans les intracostales de l'écorce des ceps.
- Dans les régions méridionales les premières éclosions doivent avoir lieu début juin et 5 stades larvaires se succèdent jusqu'à la forme adulte. Seuls les derniers stades larvaires et les adultes sont capables de transmettre la maladie qui n'apparaît que l'année suivante la piqûre de l'insecte.
- Par le transport des bois et plants de vignes malades (corte-oreilles, greffes soudées).

Description des symptômes

- au printemps : retard de débourrement, mort pour les cépages très sensibles et les jeunes plants de vigne.
- à la floraison : couleur des fleurs
- à la véraison : ébourgeonnement des grains et dessèchement de la rafle.
- sur les bois : absence totale d'accroissement. Les rameaux retombent sur le sol et ont une texture caoutchouteuse.
- le feuillage : feuilles décolorées en rouge ou jaune selon les cépages caprinés et entouillées sur la partie intérieure de la feuille.
- les décolorations sont limitées aux nervures.

Cette maladie spécifique de la vigne est très grave parce que des parties de souches ou même des souches entières meurent. Mais heureusement les souches malades peuvent se rétablir.

Méthode de lutte

La cause de la Flavescence dorée est un mycoplasme, parasite en quel-



...Ne pas confondre avec la Cicadelle verte (2 à 4 mm de long).

que sorte intermédiaire entre virus et bactéries. Il est transmis de plante de vigne malade à souche saine par la cicadelle scaphoideus littoralis qui, heureusement n'a qu'une génération par an.

Les traitements

Ils consistent en une série de traitements pour détruire la cicadelle :

- un traitement d'ivermectine contre les œufs avec un décalage dans le cycle de l'insecte.
- des traitements insecticides en cours de végétation. Les dates de traitement étant déterminées par région car il peut y avoir un décalage dans le cycle de l'insecte.

La lutte pour être efficace doit être collective, car elle suppose sur la destruction de la cicadelle qui transmet le mycoplasme.

Une protection contre les cicadelles devra être maintenue pendant un mois environ à partir de l'apparition des formes infectieuses.

La date des traitements sera communiquée à travers les avisements du SJAD de la Chambre d'Agriculture des BDR et les avisements agricoles de la PROTECTION DES VEGETAUX.

Nos observations s'appuieront sur des échantillons dans des cépages. Tous les insecticides sont actifs contre la cicadelle de la Flavescence Dorée ainsi que certains acaricides (Oxydemeton méthyl, Vamidothion, Formothion).

Edmond Meroni et Lionel Dupas
Chambre d'Agriculture des B.D.R. (SUD)

L'Agriculteur Provençal
14/11/1986



Association Française de Viticulture

Colloque Flavescence dorée, Nîmes 7/12/2018

FLAVESCENCE DOREE : PETITE CHRONOLOGIE PERSONNELLE

1987

LA FLAVESCENCE DORÉE GAGNE-T-ELLE DU TERRAIN ?...

La Flavescence Dorée est causée par un mycoplasme qui est un microorganisme intermédiaire entre virus et bactéries. Ce mycoplasme est transmis par une cicadelle, SCAPHOIDEUS TITANUS, inféodée à la vigne, différente de la cicadelle verte, EMPOASCA VITIS, que l'on trouve couramment dans nos vignobles. La maladie se transmet également par greffage. Cependant, si le plant ou la souche malade n'est pas recolonisé par de nouvelles piqûres de Cicadelle, le mycoplasme s'élimine de lui-même et la souche peut se rétablir en 3 ou 4 ans.

Cycle de la Cicadelle

La Cicadelle de la Flavescence Dorée passe l'hiver sous forme d'œufs logés dans les intracostales de l'écorce des bois qui percent les souches de l'année.

Comment la combattre ?

Il faut les éliminer avant l'éclosion (1^{er} et 2^{es} stades) ou avant l'éclosion de la maladie qui apparaît dans le vignoble.

Evolution de la Flavescence Dorée dans les parcelles de référence

Ces parcelles ont fait l'objet d'un contrôle par rap sur deux années. Le tableau suivant permet de visualiser dans ces parcelles l'évolution de l'infestation.

Lieu	Cépage	1986		1987	
		Nb. de souches atteintes	Cépages présentant des symptômes	Nb. de souches atteintes	Cépages présentant des symptômes
Mahabou	Chardonnay 80%	23	01	01	110
Recommand de Vls.	Chardonnay 80%	18	15	15	28
Vaucluse	Chardonnay 70%	28	21	21	28
Mahabou	Grenache 100%	02	02	02	18
Courbannes	Grenache 80%	01	04	04	42

Evolution de la Flavescence Dorée dans les parcelles de référence

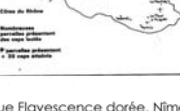
Les résultats de contrôle montrent la diversité des situations que nous avons observées. Dans certaines cas, l'infestation globale est plus importante, parfois on constate une forte diminution, parfois une progression sensible.

Evolution de la Flavescence Dorée dans les parcelles de référence

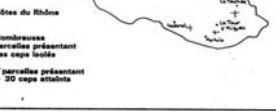
Evolution de la Flavescence Dorée dans les parcelles de référence

Lieu	Cépage	1986		1987	
		Nb. de souches atteintes	% de souches atteintes	Nb. de souches atteintes	% de souches atteintes
Mahabou	Chardonnay	23	35	01	48
Recommand de Vls.	Chardonnay	18	80	15	75
Vaucluse	Chardonnay	28	75	21	75
Mahabou	Grenache	02	100	02	100
Courbannes	Grenache	01	100	04	100

Evolution de la maladie dans le vignoble vaucloisien



Evolution de la maladie dans le vignoble vaucloisien

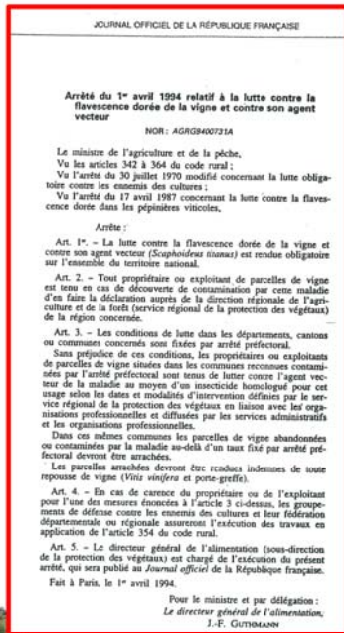


Association Française de Viticulture

Colloque Flavescence dorée, Nîmes 7/12/2018

FLAVESCENCE DOREE : PETITE CHRONOLOGIE PERSONNELLE

1986-1999



1994 : LA LUTTE S'ORGANISE

Cadre dans l'Agrodistribution, où l'on réalise que

- 1) La coulure est souvent due aux vers de la grappe,
- 1) Il est utile de traiter la 2ème génération pour préserver le potentiel de rendement
- 1) Cette période correspond à celle utile pour lutter contre la ciccadelle
- 1) Il convient évidemment de conformer aux dispositions réglementaires

Colloque Flavescence dorée, Nîmes 7/12/2018

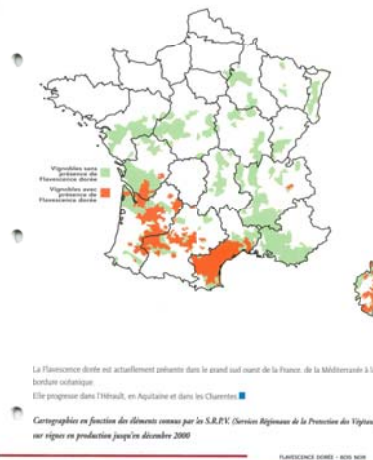
FLAVESCENCE DOREE : PETITE CHRONOLOGIE PERSONNELLE

1999



la Flavescence dorée

PRESENCE DE LA FLAVESCENCE DOREE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, PAR CANTON



1999 : LA MALADIE A DISPARUE EN VAUCLUSE ! ?

Colloque Flavescence dorée, Nîmes 7/12/2018

L'EXPERT FONCIER ET AGRICOLE

2000-2017

La question de l'état de la parcelle viticole du point de vue de la flavescence dorée intéresse obligatoirement l'Expert, dans le cadre de ses missions : évaluation, état des lieux.....

- ▶ Est-elle située dans un périmètre de prospection obligatoire ?
- ▶ Comporte-elle des plants reconnus contaminés ?
- ▶ Si oui, quel pourcentage ?
- ▶ Quel impact sur la valeur vénale ?
- ▶ Quels termes de comparaison utiliser ?
- ▶ Dans le cadre du Statut du fermage, la responsabilité du Preneur pourrait-elle être engagée ?
- ▶ En cas d'arrachage obligatoire, quid de la permanence des Plantations ?



Association Française de Viticulteurs

Colloque Flavescence dorée, Nîmes 7/12/2018

EXPERT FONCIER ET AGRICOLE A LA RETRAITE

2018

Beaumont du Ventoux : la flavescence dorée est toujours présente...

Des mesures d'arrachage obligatoire ont été prises au cours de ces dernières années sur le territoire de la commune,

10-11 Septembre : prospection obligatoire dans les foyers déjà identifiés. Elle est organisée par la Cave Coopérative sous le contrôle de la FREDON

On identifie de nouvelles parcelles comportant des plants douteux

On est dans l'attente du résultat des analyses.....

De nouvelles questions émergent, d'autres se précisent...



Association Française de Viticulteurs

Colloque Flavescence dorée, Nîmes 7/12/2018

DANS LA PRATIQUE



Dans ce rang, il y a un plant supposé contaminé

La parcelle est identifiée comme telle



Association Française de l'Unité Rural

Colloque Flavescence dorée, Nîmes 7/12/2018

LE PLANT EST POSITIF



Association Française de l'Unité Rural

Colloque Flavescence dorée, Nîmes 7/12/2018

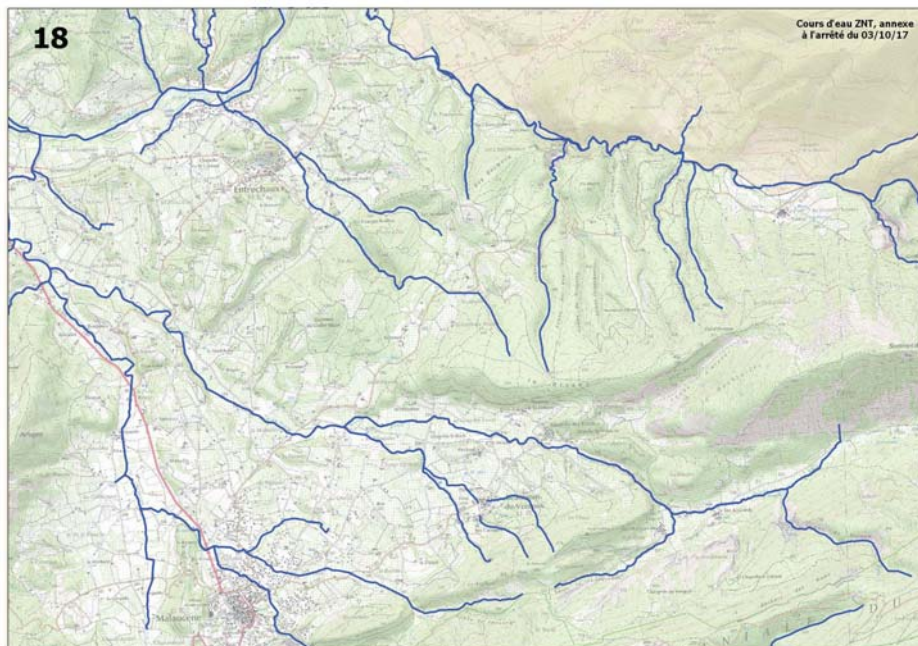
ZNT : un facteur à intégrer...



Distance inférieure à 10 m d'un ruisseau figurant à l'Arrêté Préfectoral du 3 octobre 2017



ZNT : un facteur à intégrer...



UN SUJET VASTE ET COMPLEXE !

- ▶ Le plant est positif : la parcelle doit donc être traitée en 2019
- ▶ 2 des 4 côtés sont bordés par un ruisseau figurant à l'Arrêté ZNT en vigueur,
- ▶ Comment prendre en compte la configuration de la parcelle, les règles d'application des produits autorisés et l'obligation de traitement ?
- ▶ Pas de matériel disponible pour réduire la ZNT au sens de la Note de Service **DGAL/SDQSPV/2018-833** du 18/11/2018,



UN SUJET VASTE ET COMPLEXE !

- ▶ Si la parcelle était frappée d'une obligation d'arrachage, dans le cadre du Statut du Fermage :
 - ▶ Quid de la permanence des plantations au sens de l'article 1719 4° du Code Civil ?
 - ▶ Dans ces circonstances, quelles sont les responsabilités et charges du Preneur et du Bailleur ?
 - ▶ Si la parcelle a été baillée en terre nue, quid de l'accession au sens de l'article 551 et suivants du Code Civil §
 - ▶ Dans ce cas, comment s'appliquerait l'article 1719 4° ?
- ▶ Quelle valeur vénale et quels termes de comparaison utiliser ?



EN GUISE DE CONCLUSION

- ▶ La maladie est installée depuis 1955 et pourtant elle ne semble pas avoir beaucoup intéressé ni les Bailleurs ni les Preneurs?
- ▶ A n'en point douter, l'installation durable de la maladie et la mise en place de sérieux plans de lutte va changer les choses,
- ▶ Pour beaucoup d'exploitant, c'est un vrai problème,
- ▶ Cela va nécessairement le devenir pour les Bailleurs, les Experts et leurs Conseils !

